

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_104

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
CRÉATION D'UN MARCHÉ
COMMUNAL PLACE DU
VERNAY

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

..... **069-216900340-20201012-D2020_104-DE**

Rapport de : Sonia FRIOLL

Afin d'animer le quartier du Vernay, une réflexion a été menée en collaboration avec les acteurs économiques locaux pour identifier la faisabilité de la création d'un nouveau marché du soir.

La Ville de Caluire et Cuire a proposé de créer et tester un marché du soir avec des commerces alimentaires. La commission des marchés forains de la Ville, qui s'est réunie le 9 juillet 2020, a validé ce projet.

Ce marché aura lieu sur la place du Vernay et pourra accueillir trois ou quatre commerçants non sédentaires. Chaque commerçant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé.

Les objectifs poursuivis sont :

- dynamiser le quartier du Vernay et la polarité commerciale présente,
- permettre aux habitants de se procurer des denrées alimentaires jusqu'à 20h,
- créer une offre commerciale variée et complémentaire à celle existante.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles suivantes ont été consultées par un courrier datant du 22 juillet 2020 :

- Syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires du Lyonnais (SIMAL),
- Syndicat Interprofessionnel des commerçants des marchés de France,
- Fédération nationale des marchés de France.

Aucun avis défavorable n'a été émis.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER la création d'un marché communal place du Vernay,
- D'APPLIQUER pour ce marché les droits de place sur les marchés tels que prévus au règlement général,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.